

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



COMMISSION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE ED-BES

CHARTRE FONCTIONNELLE ET DE LA REDACTION DE THESE

La Commission Scientifique et Pédagogique de l'Ecole Doctorale Biologie-Environnement-Santé (CSP-ED-BES) est un organe du conseil de l'ED-BES de l'Université Félix Houphouët-Boigny conformément au décret N°2023-613 du 15 juin 2023 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Université Félix Houphouët-Boigny.

1. Composition de la Commission Scientifique et Pédagogique de l'ED-BES

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'UFHB, la Commission Scientifique et Pédagogique de l'Ecole Doctorale Biologie-Environnement-Santé (CSP-ED-BES), est un organe consultatif. Sa mission principale est de favoriser le développement de la recherche scientifique à travers des formations doctorales en mettant en œuvre tout ce qui est susceptible d'assurer la production scientifique des doctorants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs pour leur promotion individuelle, le rayonnement de l'Ecole Doctorale Biologie-Environnement-Santé et pour contribuer à la visibilité de l'Université Félix Houphouët-Boigny.

1.1. Composition de la Commission Scientifique et Pédagogique

La Commission Scientifique et Pédagogique de l'ED-BES comprend outre les responsables des Equipes d'Accueil, un membre désigné de chaque Equipe d'Accueil et le curateur aux thèses. Elle se réunit une fois par mois pour statuer sur les dossiers en dehors des réunions extraordinaires.

1.2. Bureau de la Commission Scientifique et Pédagogique

Il comprend cinq membres dont un curateur aux thèses

Le Curateur est nommé par décision du président de l'Université Félix Houphouët-Boigny sur proposition du Directeur de l'ED-BES. Il désigne une liste de quatre autres membres de la commission qu'il soumet pour approbation par celle-ci. Ce sont :

- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire adjoint
- 2 membres représentant des Equipes d'Accueil

Parmi les attributions de la Commission Scientifique et Pédagogique, le rôle du bureau dans l'appréciation des dossiers est d'examiner tout manuscrit de thèse déposé auprès de l'ED-BES pour la délivrance d'un avis motivé ou accord de présentation publique de mémoire.

La Commission Scientifique et Pédagogique, chaque fois que besoin se fait sentir, élabore et soumet une charte fonctionnelle relative au traitement des dossiers et des productions scientifiques, à l'approbation du Conseil de l'ED-BES. Lors de sa réunion mensuelle, la commission délibère sur les questions soumises par le bureau.

1.3. Mode de fonctionnement

1.3.1. Le Curateur aux thèses de la Commission Scientifique et Pédagogique

Il coordonne toutes les activités de la commission scientifique et Pédagogique. Il est responsable devant le Directeur de l'ED-BES, du bon fonctionnement de ladite Commission.

1.3.2. Secrétaire et secrétaire adjoint de la Commission Scientifique et Pédagogique

Ils sont chargés de la gestion administrative de ladite Commission. Plus particulièrement, ils enregistrent l'arrivée et le départ des différents manuscrits soumis à la Commission Scientifique et Pédagogique, les classent en fonction des différentes spécialités et Equipes d'Accueil afin de les acheminer aux différents rapporteurs et en retour au Directeur de l'ED-BES. Par conséquent, le secrétariat a la charge du courrier relatif aux envois, des rapports mensuels et du rapport annuel des activités de la Commission Scientifique et Pédagogique.

1.3.3. Membres de la Commission Scientifique et Pédagogique

Ils participent aux réunions mensuelles convoquées par le Curateur de la commission Scientifique et Pédagogique. Ils se prononcent sur les questions soumises à leur appréciation. Ils informent et orientent également la commission Scientifique dans les décisions à prendre.

2. Thèse de Doctorat de l'Université Félix Houphouët-Boigny (thèse unique)

Conformément à l'arrêté N° 107/MESRS/DESUP/SDU du 15 Mai 2000 relatif aux études de troisième cycle, il est institué un nouveau régime doctoral dans toutes les universités de Côte d'Ivoire. L'intitulé de ce diplôme est « Doctorat de l'Université Félix Houphouët-Boigny » suivi de la mention de la spécialité.

2.1. Durée de la formation doctorale

La durée de préparation du Doctorat de l'Université Félix Houphouët-Boigny est de trois années. Chaque année, le doctorant est tenu de renouveler son inscription auprès des services de la scolarité.

2.2. Modalités d'inscription en thèse de doctorat

L'inscription à la thèse de Doctorat de l'Université Félix Houphouët-Boigny est réservée aux candidats titulaires d'un diplôme de Master de recherche dans la spécialité souhaitée ou d'un diplôme reconnu équivalent.

L'autorisation d'inscription relève de la compétence du Directeur de l'ED-BES sur la liste des candidats ayant postulé.

2.3. Présentation du document de la thèse de Doctorat

Les recommandations qui suivent ont pour but d'informer les doctorants sur les directives rédactionnelle pour la présentation de leur mémoire de thèse en vue d'une harmonisation et de faciliter leur lisibilité, identification et diffusion.

2.3.1. Format du mémoire de thèse

Le document doit être rédigé sur le format A4 avec des feuilles de 80 grammes et présenté en écriture normale (Time New Roman, taille 12), avec interligne 1,5.

Laisser une marge de 2 cm à gauche et à droite, de 2 cm en haut et en bas de page. La pagination prend en compte la première page de l'introduction et la dernière page des références bibliographiques. Les numéros des pages, en chiffres arabes, doivent être situés au bas des pages et à droite. L'avant-texte est paginé en chiffres romains.

2.3.2. Couverture du mémoire de thèse

Elle doit présenter tous les éléments permettant une identification du document. Elle doit être rigide et de couleur claire pour permettre sa reprographie. Elle doit mentionner, en dehors de l'en-tête comportant les logos de l'Université Félix Houphouët-Boigny et de l'ED-BES, le numéro d'ordre, la nature de la thèse, la spécialité, le nom du candidat (*), le titre de la thèse, la date de soutenance et les noms des membres du jury avec indication du grade universitaire, de l'institution d'appartenance et de la fonction dans le jury.

() Même pour les femmes mariées, indiquer uniquement le nom patronymique de jeune fille.*

Le contenu de la page de garde doit être conforme à celui de la couverture.

Au dos du document (quatrième de couverture) doit figurer le résumé du travail en une page en Français et en Anglais avec les mots-clés (au nombre de 5 au maximum)

2.3.3. Contenu du mémoire de thèse

Le mémoire de thèse doit être présenté exactement dans l'ordre ci-dessous :

- Page de garde
- Dédicaces
- Avant-propos
- Table de matières (**)
- Liste des abréviations
- Listes des figures, illustrations et des planches avec les numéros de pages correspondant
- Liste des tableaux avec les numéros des pages correspondant
- Introduction
- Revue bibliographique (***)
- Matériel et méthodes
- Résultats et discussion (****)
- Conclusion
- Références (*****)
- Annexes
- Taxons cités (le cas échéant)
- Publications

(**) Indiquer « Table de matières » et non « Sommaire »

(***) Indiquer « Revue bibliographique » et non « Généralités ». Le volume de la section « Revue bibliographique » ne doit excéder le 1/3 du volume total du document de la thèse

(****) Cette section ne doit comporter de chapitres et sera subdivisée en Résultats et ensuite Discussion

(*****) Indiquer « Références » et non « Références bibliographiques ».

2.3.4. Nombre de pages du mémoire de thèse

Le nombre de pages, dans le cas des thèses de l'Université (thèse unique), est laissé à l'appréciation du Directeur de thèse et du doctorant, mais ne doit excéder 200 pages. La rédaction doit être faite uniquement en recto avec une reliure de type cartonné rigide.

2.3.5. Présentation des figures du mémoire de thèse

Les figures peuvent être présentées hors texte (pages isolées) à la suite de la page où elles sont annoncées ou elles peuvent être insérées juste après le commentaire du texte explicatif. Cependant, dans tout le mémoire, uniquement une seule pratique est autorisée et non les deux formes à la fois. Les figures sont numérotées en chiffres arabes dans l'ordre d'apparition dans le texte. Les titres de figures doivent figurer en bas de celles-ci et les notes explicatives en bas des titres.

2.3.6. Présentation des tableaux du mémoire de thèse

Les tableaux peuvent être présentés hors texte (pages isolées) à la suite de la page où ils sont annoncés ou ils peuvent être insérés juste après le commentaire du texte explicatif. Cependant, dans tout le mémoire, uniquement une seule pratique est autorisée et non les deux formes à la fois. Ils doivent être numérotés en chiffres romains dans l'ordre d'apparition dans le texte. Les titres de tableaux doivent figurer en haut des tableaux. Les notes explicatives ou légendes sont placées en-dessous des tableaux.

2.3.7. Présentation des références du mémoire de thèse

Ne faire mention que des références citées dans le texte, par ordre alphabétique et chronologique par auteur. Les références doivent être indexées à la fin du document. Tous les noms d'auteurs aussi bien dans le texte que dans les références doivent être présentés en lettres minuscules et en gras.

Comment rédiger les références en tenant compte de l'ordre des éléments de la citation

a- Concernant les articles :

le nom de l'auteur ou des co-auteurs suivi des initiales de prénoms, l'année de publication, le titre de l'article, le nom de la revue ou du journal en italique écrit entièrement et non pas sous forme abrégée, le numéro du volume (et du tome éventuellement), les pages (première et dernière pages).

Allou K., Morin J.P., Kouassi Ph., Hala N. & Rochat D., 2006 - *Oryctes monoceros* trapping with synthetic pheromone and palm material in Ivory Coast. *Journal of Chemical Ecology*, **32**: 1743-1754.

Hala N., Ochou G. O., Foua-Bi K., Allou K., Ouraga Y. & Kouassi Ph., 2006.- Dynamique spatio-temporelle des populations d'Altises, *Podagrica spp* (Coleoptera : Chrysomelidae) : implications agronomiques en zones cotonnières de Côte d'Ivoire. *Agronomie Africaine*, **13(1)** : 41-56.

b- Concernant les ouvrages :

le nom de l'auteur ou des co-auteurs suivi des initiales de prénom, l'année de publication, le titre de l'ouvrage, nième édition, la ville d'édition, l'éditeur, le numéro du volume, le nombre total de pages.

Grassé P. P., 1982.- Termitologia. Tome III. Anatomie, Physiologie, Reproduction des termites. *Fondation Springer Poulignac*, Masson, Paris (France), 676 p.

c- Concernant les chapitres d'ouvrage collectif :

le nom de l'auteur ou des co-auteurs suivi des initiales de prénom, l'année de publication, le titre du chapitre, le titre de l'ouvrage en italique précédé de la mention « In », le nom l'éditeur ou des éditeurs, le lieu (ville, pays), les pages du chapitre (première et dernière pages).

Perraud A., 1971.- Les sols de la Côte d'Ivoire. In : *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire. Mémoire ORSTOM*, 50, Paris (France), pp 269-389.

d- Concernant les mémoires et thèses :

le nom de l'auteur suivi des initiales de prénom, l'année de publication, le titre du mémoire ou de la thèse, la nature et la spécialité, l'institution d'appartenance, le lieu (ville, pays), le nombre total de pages.

Okon O. M., 2013.- Diversité des chauves-souris du Parc National du Banco (Abidjan, Côte d'Ivoire) : analyse des communautés et conservation. Mémoire de DEA d'Ecologie Tropicale (Option Animale), UFR Biosciences, Université Félix Houphouët – Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire, 50 p

Tano Y., 1993.- Les termitières épigées d'un bassin versant en savane soudanaise : répartition et dynamique des nids, rôle sur les sols et la végétation. Thèse de Doctorat d'Etat ès Sciences, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 250 p.

Yapo M. L., 2013.- Diversité et dynamique des populations d'insectes des étangs de fermes piscicoles de la Côte d'Ivoire. Thèse de Doctorat de l'Université Félix Houphouët – Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire, 162 p.

e- Concernant les conférences scientifiques :

le nom de l'auteur ou des co-auteurs suivi des initiales de prénom, l'année de publication, le titre de la communication, la nature de la conférence, la date, le lieu (ville, pays), les pages.

Allou K., Morin J.P., Kouassi Ph., Koué-Bi Tih M., Hala N., Konan, J.L. & Rochat D., 2006.- Effet synergique du matériel végétal en décomposition avec la phéromone 4-

méthyl-octanoate d'éthyle sur le piégeage de masse de *Oryctes monoceros* OLIVIER (Coleoptera ; Dynastidae). *AFPP- 3^{ème} Conférence Internationale sur les Moyens Alternatifs de Protection des Cultures*, 13-15 Mars 2006, Lille, France, pp 359-367.

Hala N., Quilici S., Gnago A., N'dépo O.R., N'da Adopo A., Kouassi Ph. & Allou K., 2006.- Status of fruit flies (Diptera: Tephritidae) in Côte d'Ivoire and implications for mango exports. *Proceeding of the 7th International Symposium on Fruit Flies of Economic Importance*, 10-15 September 2006, Salvador, Brazil, pp 233-239.

f- Concernant les rapports de documents :

nom de l'auteur ou des co-auteurs suivi des initiales de prénom, l'année de publication, le titre du rapport, la nature du rapport, le lieu, les pages.

Koné T., 2004.- Identification des sites abritant encore les singes *Cercopithecus diana roloway*, *Cercobus atyus lunulatus* et *Poliocobus badius waldroneae* en Côte d'Ivoire. Rapport CENA, Abidjan, 42 p.

g- Concernant les sites Web :

le nom de l'auteur ou des co-auteurs suivi des initiales de prénom, l'année de publication, le titre de l'évènement, la nature de l'évènement, le lieu (ville, pays), le site et l'adresse web de consultation, la date de consultation.

ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail), 2010.- Consommation du poisson, mollusques et crustacés : aspects nutritionnels et sanitaire pour l'homme. Rapport. Maison Alfort. <http://www.anses.fr> consulté le 10/10/2021

Anonyme 1. 2019.- Les maladies parasitaires du lapin. <http://www.meteocity.com/cote-d-ivoire/abidjan-v2293538> consulté le 25/02/2001.

2.4. Instruction des dossiers de thèse de Doctorat

Le dépôt des documents de thèse à la Commission Scientifique et Pédagogique *via* la direction de L'ED-BES pour instruction se fait accompagnés d'une version numérique sur clé USB et de trois (3) exemplaires de la version papier du mémoire de thèse dument relié, conformément aux indications en vigueur.

Le Directeur de l'ED-BES confie, par l'entremise de la Commission Scientifique et Pédagogique, le soin d'examiner les travaux d'un doctorant à au moins deux rapporteurs choisis en raison de leur compétence et habilités à diriger des recherches (un troisième est choisi en cas d'arbitrage). L'un de ces rapporteurs doit être obligatoirement extérieur au corps enseignant ou chercheur de l'université Félix Houphouët-Boigny.

La fonction d'instructeur de thèse ne peut être exercée que par des enseignants-chercheurs ou chercheurs de rang magistral (Professeurs Titulaires, Maîtres de Conférences, Directeurs de

Recherche, Maîtres de Recherche), eux-mêmes, titulaires au moins de diplôme de Doctorat de l'Université (thèse unique) ou d'un diplôme équivalent.

Les personnes consultées font connaître, individuellement et de façon confidentielle, au bout d'un mois, à la Commission Scientifique, leur avis motivé sous forme de rapports écrits sur la base desquels chacun émet son avis, en vue d'orienter le Directeur de l'ED-BES qui doit autoriser ou refuser la présentation publique de la thèse.

2.5. Encadrement de la thèse de Doctorat

Les fonctions de Directeur de thèse ou de Co-directeur ne peuvent être exercées que par des enseignants-chercheurs ou chercheurs de rang magistral (Professeurs Titulaires, Maîtres de Conférences, Directeurs de Recherche, Maîtres de Recherche), eux-mêmes, titulaires au moins de diplôme de Doctorat de l'Université (thèse unique).

Le Directeur de thèse doit être obligatoirement issu du personnel enseignant ou chercheur de l'ED-BES et inscrit dans une Equipe d'Accueil tandis que le Co-Directeur peut relever d'une autre structure de formation ou d'institution de recherche.

Tout changement de Directeur de thèse ne peut intervenir qu'avec l'accord de l'ancien encadreur et du Directeur de l'ED-BES. Cependant, le nouveau Directeur de thèse doit s'assurer de l'encadrement de ladite thèse au moins pendant deux ans avant sa date de soutenance.

2.6. Jury de soutenance de thèse de Doctorat

Le jury de soutenance comprend cinq à six membres dont le Directeur et le Co-directeur de thèse. Il est composé par le Directeur de l'ED-BES, sur proposition du Directeur de thèse.

Les membres de jury sont des enseignants-chercheurs ou chercheurs de rang magistral (Professeurs Titulaires, Maîtres de Conférences, Directeurs de Recherche, Maîtres de Recherche), eux-mêmes, titulaires au moins de diplôme de Doctorat de l'Université (thèse unique) ou de diplôme équivalent.

Le Président du jury doit être un enseignant-chercheur ou chercheur de rang magistral, au grade de Professeur Titulaire ou de Directeur de Recherche. Celui-ci doit être principalement, issu de l'ED-BES ou à défaut d'une autre école de l'Université Félix Houphouët-Boigny.

Au moins un tiers (1/3) des membres du jury de la soutenance doit être extérieur à l'Université Félix Houphouët-Boigny.

La spécialité des membres du jury doit se rapporter aux travaux et aux études du doctorant. Par conséquent, le CV de chaque membre de jury est exigé lors de la constitution et le dépôt des documents de soutenance auprès de la direction de l'ED-BES.

Les rapporteurs désignés de la thèse sont d'office membres du jury de la thèse qu'ils ont instruite.

2.7. Soutenance de la thèse de Doctorat

Pour être autorisé à soutenir, le doctorant doit avoir produit au moins une publication ferme, tirée de la thèse et obligatoirement en rapport avec son sujet de thèse traité, dans une revue à comité de lecture et indexée avec ou pas facteur d'impact, en qualité de premier auteur dans la liste des auteurs.

La date de soutenance est fixée à 30 jours au moins après l'obtention de l'avis favorable du Directeur de l'ED-BES, une fois que les formalités administratives au niveau de la présidence et de la scolarité de l'université Félix Houphouët-Boigny sont complètement terminées.

Quinze jours avant la soutenance, une clé USB lisible de la version numérique définitive de la thèse est déposée auprès du Directeur de l'ED-BES pour diffusion et archivage.

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par les autorités de l'institution pour un sujet de thèse ou de travaux présentant un caractère confidentiel avéré.

La soutenance comprend un exposé oral de quarante-cinq (45) minutes, suivi de l'intervention des membres du jury sur le travail présenté.

Le Président du jury, après avoir recueilli l'avis des différents membres du jury, établit un rapport de soutenance d'au moins une (1) page. Ce rapport est signé par l'ensemble des membres du jury.

L'admission donne lieu à l'attribution d'une mention : Honorable ou Très Honorable selon l'avis du jury de délibération.

En cas d'absence du directeur scientifique de la thèse, la soutenance ne peut avoir lieu. Aucun motif ne peut justifier cette absence, et même un rapport écrit ne peut être pris en compte concernant le directeur scientifique.

2.8. Dispositions après la soutenance de la thèse de Doctorat

Les autorisations d'imprimer et de délivrance de l'attestation provisoire de réussite sont fournies au nouveau Docteur par le Directeur de l'ED-BES. Elles sont subordonnées à la présentation d'attestations de correction produites et signées par chacun des membres du jury accompagnées de deux (2) exemplaires de la thèse corrigée version papier et une version numérique sur clé USB, au plus tard un mois après la soutenance.